



République française

Département du Cantal

COMMUNE DE VEYRIERES

Séance du 12 avril 2024

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 21/03/2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE</i>
Présents : 8	
Votants: 9	Présents : Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Nicolas LACHAZE, Robert DELPRAT, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX, Chantal GAY
Pour: 9	
Contre: 0	Représentés: Jean-Pierre ROUSSEL par Catherine MAISONNEUVE
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents: Cécile MOMMALIER, Didier CHAMBON
	Secrétaire de séance: Marie-Pierre BABUT

Objet: Vote du compte de gestion 2023 - veyrieres - DE_2024_016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MAISONNEUVE Catherine

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;



Le Maire
Catherine MAISONNEUVE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___



AGEDi
Dépôt PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2024
015-211502547-20240412-DE_2024_018-DE